



25/02/2018

COMMUNE DE MONTCHABOUD CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de Mme le Maire, en date du 14/02/2018, en salle de la mairie.

Présences : M. Roland CHABERT, Mme Pascale MICHALLET, M. Marc ORTIZ, M. Alain RET, M. Guy SOTO, Mme Chantal MATHIEU, Mme Magdeleine FASOLA.
En présence de Mme Ingrid BOURGES, Secrétaire de mairie.

Excusés : Mme Fabienne GAGNAIRE, M. Jack BALLESTEROS, M. Jean-François ARMAND.
Secrétaire de séance : M. Marc ORTIZ.

La séance est ouverte sous la présidence de Mme Magdeleine FASOLA, à 19.00 h.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Proposition d'augmentation des taxes locales et présentation des comptes administratifs 2017 et du budget primitif 2018
- 2 - Divers Commune
- 3 - Divers Métropole
- 4 - Divers

DATES DE REUNIONS

Rappel :

► **Les dates des prochains conseils municipaux pour l'année 2018 :**
les 12 mars : vote des budgets, 9 avril, 14 mai, 25 juin, 23 juillet.

- Conférence Territoriale Grand Sud, le jeudi 8 mars à 17 heures à Champagnier.

1 - Point d'information non soumis au vote

1 - Proposition d'augmentation des taxes locales et présentation des comptes administratifs 2017 et du budget primitif 2018

a) Proposition d'augmentation du taux de deux taxes locales :

Proposition auprès des membres du conseil pour une augmentation des taxes locales.

Suite à la décision de l'Etat de récupérer par tiers la taxe habitation, une augmentation du taux de + 1,50% de cette taxe est proposée.

La taxe du foncier bâti est augmentée aussi du même pourcentage.

- la TH passe à 6,59%
- la TFB passe à 12,42%
- la TFNB reste au même taux 94,50%

b) Présentation des comptes administratifs 2017 et du budget primitif 2018 :

b) Présentation des comptes administratifs de 2017 :

Pour les comptes administratifs de 2017 :

Fonctionnement :

Dépenses : 172 484,57

Recettes : 174 952,07 avec un excédent 2016 de 65 645,11 = 240 597,18

Excédent 68 112,61 euros de l'année 2017

Investissement :

Dépenses : 144 597,71

Recettes : 96 677,16 avec un excédent 2016 de 76 732,55 = 173 409,97

Excédent de 28 812,00 euros de l'année 2017

Pour le budget primitif 2018 :

Fonctionnement :

Excédent de 68 112,61 de l'année 2017 compté pour l'année 2018.

Afin d'équilibrer le fonctionnement et l'investissement, décision de mettre de l'excédent fonctionnement : 20 000€ que l'on place sur l'investissement recettes.

68 112,61€ - 20 000€ = 48 112,61€

Dépenses : 198 867,61€

Recettes : 150 754,80 avec un excédent de 48 112,61 = 198 867,61€

Investissement :

Dépenses : 63 812,00

Excédent de 28 812 de l'année 2017 compté pour l'année 2018.

Recettes : 43 812 avec un excédent 2017 de 28 812 + *Excédent de fonctionnement : 20 000€ = 63 812,00€.*

► DIVERS COMMUNE :

a) Arrêté portant dissolution d'office de l'Association Syndicale Romanche Aval.

La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des Métropoles dite MAPTAM, l'article 59 prévoit la prise de compétence par les EPCI de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention contre les inondations (GEMAPI) sans préjudice des missions déjà exercées par les associations syndicales.

L'intégralité des ouvrages présents dans le périmètre de l'association relève de la mission de prévention contre les inondations incombant les EPCI et Grenoble Alpes Métropole se propose de prendre en gestion au 1^{er} janvier 2018.

L'association syndicale Romanche Aval disparaît au 1^{er} janvier 2018.

Les coûts de fonctionnement de l'établissement public administratif et le prélèvement de la redevance, les sommes initialement collectées sont incluses dans la compétence GEMAPI qui sera exercée par Grenoble Alpes Métropole.

b) PFI - les Cérémonies religieuses au Centre funéraire :

Par la décision de l'évêque de Grenoble, Monseigneur Guy De KERIMEL, les cérémonies religieuses ne pourront plus être célébrées au Centre funéraire mais à l'église, à compter du 1^{er} février 2018. Effectivement, au sein des PFI il y avait une équipe des personnes bénévoles missionnées par l'église qui officiait au centre funéraire intercommunal.

La religion en France, aujourd'hui est un grand sujet dans la culture contemporaine.

En 1905, la France a déclaré qu'elle était un état laïc. Une loi a été votée afin de créer une séparation des églises et l'Etat. Maintenant, bien que l'influence religieuse ne soit pas très large et importante, la religion devient un sujet de plus en plus discuter dans la vie contemporaine.

► DIVERS METROPOLE :

a) Information sur le Budget Primitif de GRENOBLE-ALPES METROPOLE :

Précisions :

Le budget de GRENOBLE-ALPES METROPOLE poursuit les actions qu'elle s'était donnée, suite aux engagements de 2015 autour de trois axes prioritaires :

► *Le développement et l'attractivité du territoire : Dévelop. Economique, tourisme, Recherche et innovation, enseignement supérieur.*

► *La cohésion sociale du territoire : politique de la ville, politique culturelle, sportive*

► *La transition énergétique et écologique.*

Le budget de la Métropole est lisible par programmes.

- 8 autorisations de programmation qui sont déclinées en 30 programmes (ou opérations) détaillées en actions selon une présentation strictement comptable :

■ *Economie attractivité, urbanisme, aménagement, habitat gens du voyage, cohésion sociale, mobilité voiries, services publics, environnement montagne agriculture forêts, moyens collectifs, + opérations non ventilées...*

En chiffres du budget principal :

Pour le Fonctionnement et l'investissement :

Fonctionnement :

Recettes/Dépenses : 389,1 M€ pour cette année 2018
383,1 M€ pour l'année 2017

Investissement :

Recettes/Dépenses : 227,4 M€ pour cette année 2018
217,4 M€ pour l'année 2017

a) **MOBILITE :**

De la part de notre Président du SMTC :

Le Conseil Communautaire du Grésivaudan a délibéré sur son projet de territoire. A l'unanimité ils souhaitent la création d'une **AOM (Autorité Organisatrice de la Mobilité)** unique portée avec détermination et conviction par le Président Francis GIMBERT.

Le Département et Grenoble-Alpes Métropole avec le SMTC seront aux côtés de la Communauté de communes du Grésivaudan pour engager une nouvelle perspective.

Nous avons déjà l'extension de la ligne Bus à Montbonnot.

4 - DIVERS

a) Journée de solidarité pour les soldats blessés en opération :

Du 93^{ème} Régiment d'Artillerie de Montagne, Colonel Patrice de CAMARET, ce régiment organise comme chaque année, cette année pour la 7^{ème} fois.

« **La montée de l'Alpe d'Huez** » le mercredi 20 juin 2018.

En partenariat avec la commune de l'Alpe d'Huez, cette épreuve est ouverte à tous, amateurs de course à pied et de cyclotourisme.

Une inscription de 10 euros est demandée au participant et l'intégralité des bénéfices générés sera reversée au profit des blessés et de leurs familles.

Proposition d'associer la commune ?

b) Randonnée « Sur les traces de la Révolution Française » :

6^{ème} édition de cette manifestation sportive GRENOBLE-VIZILLE qui a lieu le

Dimanche 1^{er} AVRIL 2018

8h 30 Départ de Eybens ou 9h30 pour Grenoble concernant le GRENOBLE-VIZILLE

10h30/13h - arrivée des concurrents à Vizille.

13h30/14h30 - Courses enfants à Vizille (Parc du Château).